Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Bois-Brault (le) - Tome I

Bois-Brault (le), f., c^ne^ de *Gorron,* mais qui était anciennement de la paroisse de Lesbois. — *La dame du Boys-Beraust,* 1382. — *L'anxien domaine et hébergement du Boys-Beraut,* 1392. — *Le franc fieu et seigneurie du Boaisberaut,* 1396. — *La terre du Boisberaut,* 1400. — *Le franc fié du lieu du Boys-Berault,* 1404. — *Le franc fief, terre et seigneurie du Bois-Berauld,* 1542, 1572. — *Le domaine, fief et seigneurie du Bois-Berost,* 1607 (Arch. nat., P. 353). — *La terre, fief et seigneurie du Bois-Berault, savoir : maisons, terres, prés, jardins, bois, garenne, fuie, avec le moulin Mereau,* 1615. — *La terre et châtellenie du Boisberault,* 1635 (Titres de la seigneurie). — *Chât., baillage, moulin et étang,* 1706 (Jaillot). — Fief et seigneurie vassal de Gorron, quoique pour s'affranchir vis-à-vis du châtelain de Gorron, les seigneurs aient longtemps prétendu que leur terre n'était qu'un démembrement de la terre de Lévaré dont ils voulaient relever. Jean des Vaux « ayant faict mettre, lever et asseoir en ladite terre du B. un gibbet à deux piliers garnis de lians par dedans et par dehors, portant merc de justice patibulaire, » fut maintenu dans son droit par sentence arbitrale rendue « le mercredy devant la Saint-George (1387), » entre lui et Jean de Meslet, seigneur de Gorron, par « Monsour Juhes d'Avaugour, Geoffroy des Vaux, Guillaume de la Pallu, chevaliers, et Louis de la Croixille, Estienne de Favières, Guillaume de la Croix et Henri de Sahur, escuiers ». Au milieu du XVII^e^ s., les seigneurs du Bois-Brault s'attribuèrent le titre de châtelains, et ce droit est reconnu dans l'aveu rendu en 1766 aux dames de Gorron, qui énumère en détail : « La terre, fiefs, seigneurie, châtellenie et haute justice du Boisbrault, nommée le franc fief du Boisbrault ; la juridiction contentieuse, les sujets et vassaux en dépendants, dont les appels ressortissent à la baronnie de Gorron ; droit de pêche en la rivière de Colmont, depuis la grille du grand étang jusqu'au grand ruisseau fondrier de l'étang de Lesbois, avec droit de faire pescher en la queue du grand étang de Gorron ; droit de haute, moyenne et basse justice sur mes sujets ; droit de moulte sur iceux, droit de levage, charroi et amenage des lits et meules du moulin. » Le domaine ne comprenait plus alors que : « maison manable, composée d'une salle basse et grenier dessus, un colombier au-devant, la garenne contenant un demi journal, la châtaigneraie aussi d'un demi journal, et la moitié de la grande prairie, cinquante journaux ». Depuis le commencement du XVII^e^ s., le seigneur habitait au bourg de Lesbois une maison dite le *Manoir.* Parmi les redevances on signale celle de deux livres de poivre ou gingembre due par « le fief au Lubiau », 1576, et l'obligation pour tous les fiefs vassaux de fournir, à tour de rôle, « un sergent clerc, sachant lire et écrire », XVI^e^ s. — *Seigneurs :* Julien Benoist, prêtre. — Marie Benoist ou de Benest, ou de Lévaré, héritière du précédent, femme de Jean des Vaux, 1381, veuve, 1392, 1396. — Samson des Vaux, 1398, 1404. — Guillaume des V., 1454, 1475. — Guyon des V., 1488, mari de Jeanne de Fallais, 1494, 1511. — Marie de Coaisnon, veuve de Jean des V., tué à Pavie, vivante en 1530. — Jean des V., 1534, 1547. — François des V., par partage à lui donné par le précédent, son frère, 1555, puis définitivement, 1571, vivait catholiquement au Bois-Brault, 1577, marié à Urbaine de Quincé, de la maison de Saint-Victor en Anjou, dame la Malonnière (Gennes) ; il était veuf en 1583 ; Louis de Bellée fait sur lui le retrait lignager de l'étang de Lesbois, 1588. — Hercule des V., seigneur de B., de Brémorin et du Manoir, parrain à Sainte-Suzanne, 1592, mort en 1604 ; Renée de Royers, sa veuve, douairière du Bois-Brault et y demeurant, était remariée en 1615 à Franc de Guerroux, écuyer, seigneur du Chesnay. Le juge de Mayenne ordonna (1615) main-levée de la saisie mise sur le Bois-Brault à la requête de Cath. de Cissé, dame de Bellée. — Charles des V., demeurant au logis du Manoir, 1619, héritier par sa mère d'une partie de la terre de Sainte-Gemmes-le-Robert, marié en 1629 à Marie des Nos, fille du seigneur d'Hémenard, vivait en 1648. — Gilbert des V., 1675, 1676, habite

le Manoir ; Olive-Angélique de Grasménil, sa veuve, 1698. — René-Gilbert des V., époux de Marie-Thérèse Caille, 1698, 1715 ; devint l'aîné de la famille et, par retrait lignager, seigneur de Lévaré. — Pierre-René-Gilbert des V., marié à Françoise Anzeray de Courvaudon, veuve en 1753. — Pierre-Honoré-Gilbert des V., mort en 1754. — Bonne-Angélique des V., tante du précédent, veuve de Joseph-Léonor de Jupille, 1766, inhumée dans la chapelle de Jupille, en 1776, âgée de 72 ans. — N. de Bellemare, mari de N. de Jupille, 1787.

Titres du Bois-Brault, communiqués par M^{me} Duchemin de Vaubernier, née Carrey de Bellemare. — *Hist. de Mayenne,* p. 53. — Titres de la fab. de Gorron. — Titres de la Cour de Sainte-Gemmes. — *Dict. de M.-et-L.,* t. III, p. 460. — Ch. Pointeau, *Certificats,* p. 122. — Reg. par. de Lesbois, 1681, 1698. — Arch. de la Vienne, H/3, 865. — Arch. nat., Q/1, 699.